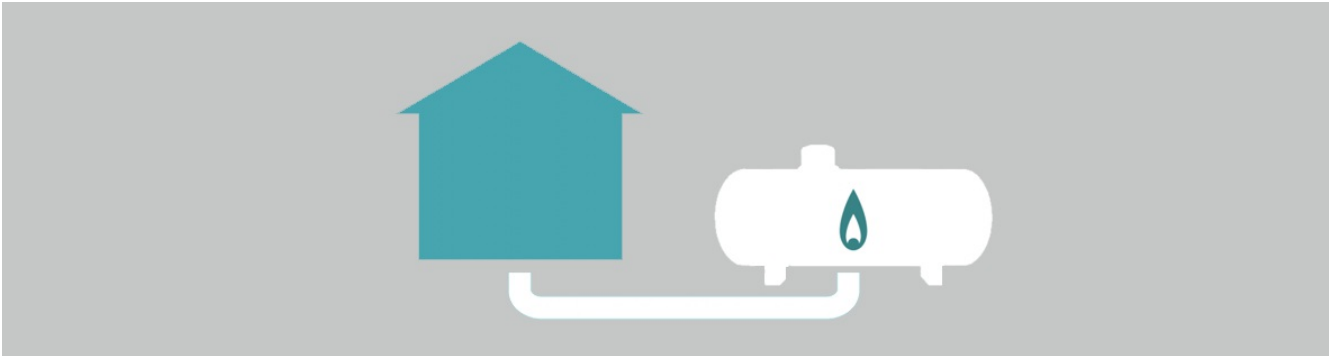


Actualité



Mise en ligne des offres de gaz en citerne (GPL)

Depuis le 1^{er} mars 2018, les nouvelles offres GPL doivent être présentées de façon comparable entre elles et doivent être disponibles sur les sites des fournisseurs. Un [arrêté du 6 novembre 2017](#) a fixé la façon dont elles doivent être présentées.

Le site Energie-Info met à disposition des consommateurs la liste des offres GPL, présentées sous la forme de fiches standardisées, ainsi que les coordonnées des fournisseurs de GPL :

> [Consulter les offres GPL](#)

> [Télécharger la liste des fournisseurs GPL et leurs coordonnées](#)

> Pour bien comparer les différentes offres de GPL, consulter également la fiche pratique : [Gaz de pétrole liquéfiés \(GPL\) en citerne. Ce qu'il faut savoir avant de souscrire un contrat de gaz propane](#)



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel
gratuits